



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Division
des Personnels
d'Administration et
d'Encadrement

LB/ES/FL n° 17 - 012

**DPAE 2 – Gestion
des personnels
d'encadrement**

Affaire suivie par :
Laurence BOUIN
Chef de bureau DPAE 2
Tél. :
03 22 82 37 73

**DPAE 3 – Gestion
des personnels
d'administration**

Affaire suivie par :
Emmanuelle SLOBODIANUK
Chef du bureau DPAE 3
Tél. :
03 22 82 38 71

Mél :
ce.dpae@ac-amiens.fr

**20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens
cedex 9**

Horaires d'accueil du public :
8h00 à 18h00,
du lundi au vendredi

Horaires d'accueil
téléphonique :
8h00 à 17h30
du lundi au vendredi

1/2



Amiens, le 27 novembre 2017

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AMIENS

Chancelier des universités

à

Monsieur le Président de l'université
de Picardie Jules Verne

Monsieur le directeur de l'université
de technologie de Compiègne

Messieurs les inspecteurs d'académie - directeurs
académiques des services de l'éducation nationale
de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme

Monsieur le délégué régional de l'O.N.I.S.E.P.

Monsieur le directeur du C.R.O.U.S.

Monsieur le directeur du CANOPÉ

Mesdames et Messieurs les directeurs
de la DRJSCS et des DDCS

Mesdames et messieurs les directeurs de C.I.O.

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Mesdames et messieurs les conseillers techniques
et chargés de mission

Mesdames et messieurs les délégués académiques

Mesdames et messieurs les chefs de division et de service

Objet : mobilité des personnels administratifs, sociaux et de santé.

- *mouvement inter académique des attachés d'administration de l'État (AAE) et des secrétaires d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES)*
- *mouvements nationaux des médecins de l'Éducation nationale et des conseillers techniques de service social*
- *mouvement vers les COM et MAYOTTE des AAE et des SAENES*

J'ai l'honneur de vous informer que la note de service ministérielle relative à la carrière et à la mobilité des personnels administratifs, sociaux et de santé a été publiée au bulletin officiel spécial n°4 du 23 novembre 2017.

Vous voudrez donc bien demander aux personnels susceptibles de participer aux opérations ci-dessus de prendre connaissance des dispositions prévues par cette note de service accessible à l'adresse suivante : www.education.gouv.fr (rubrique bulletin officiel).

La consultation des postes vacants ou susceptibles d'être vacants et la saisie des demandes de mutation s'effectuent via l'**application internet AMIA**, à l'adresse suivante : <https://amia.phm.education.gouv.fr/amia/Amia>

ou

à partir du site internet du ministère de l'éducation nationale : www.education.gouv.fr (rubrique : « concours, emplois et carrières » / personnels administratifs, sociaux et de santé/promotions, mutations).

L'agent se connecte à l'application au moyen de son NUMEN (login) et de sa date de naissance (mot de passe) sous la forme JJ/MM/AAAA.

CALENDRIER

- **Mouvement inter académique des AAE et des SAENES**
- **Mouvement vers les COM et Mayotte des AAE et des SAENES**

Saisie des vœux	du mardi 12 décembre 2017 au mardi 9 janvier 2018 inclus
Edition de la confirmation de demande et renvoi du dossier par l'agent	du mercredi 10 janvier au lundi 15 janvier 2018 inclus
Transmission des dossiers par les académies à la DGRH	jusqu'au jeudi 1 ^{er} février 2018
Entretien avec les structures d'accueil (PPr)	jusqu'au jeudi 22 février 2018
Remontée des classements (PPr)	date limite : jeudi 1 ^{er} mars 2018
CAPN	SAENES : mardi 20 mars 2018 AAE : jeudi 22 mars 2018

ATTENTION : les adjoints administratifs (ADJAENES) ne sont pas concernés par cette saisie.

- **Mouvement national des Médecins de l'éducation nationale (MEN) et des conseillers techniques de service social (CTSSAE) :**

Saisie des vœux	du mardi 23 janvier 2018 au jeudi 8 février 2018 inclus
Edition de la confirmation de demande	du vendredi 9 février 2018 au mercredi 7 mars 2018 inclus
Remontée des dossiers par les Rectorats	jusqu'au jeudi 22 mars 2018
Entretien avec les structures d'accueil (PPr)	jusqu'au vendredi 4 mai 2018
Remontée des classements CTSSAE sur PPr	date limite : jeudi 17 mai 2018
CAPN	MEN : mercredi 13 juin 2018 CTSSAE : jeudi 21 juin 2018

ATTENTION : à l'issue de la période de saisie des vœux, les agents devront à nouveau se connecter sur le site AMIA pour imprimer personnellement leur confirmation de demande de mutation aux dates indiquées dans le tableau ci-dessus.

Pour le Recteur et par délégation,
Le Secrétaire Général de l'Académie



Jean-Jacques VIAL